

DOCUMENT UNIQUE 2019

Dossier d'Évaluation des Risques Professionnels

Communauté de Communes
de Cèze Cévennes
120 Route d'Uzès Prolongée
30500 ST AMBROIX

Tél : 04 66 83 77 87
Fax. 04 66 83 77 88

AVANT PROPOS :

La santé et la sécurité au travail deviennent une préoccupation croissante des collectivités, car au-delà des impératifs humains et sociaux, ces sujets constituent des enjeux économiques et juridiques. Les accidents de service et les maladies professionnelles ne doivent plus être perçus comme une fatalité mais bien comme un dysfonctionnement des collectivités.

La mise en place d'un système de gestion de la santé, sécurité au travail, vise de manière efficace à réduire et anticiper les risques. Il permet d'accroître l'efficacité de chacun et de remplir nos obligations d'organisation de la santé et de la sécurité au travail.

La formalisation des résultats de l'évaluation des risques professionnels dans un Document Unique est une disposition réglementaire introduite dans l'article R4121-1 du Code du Travail.

Depuis 2001, tout établissement a l'obligation de procéder à l'évaluation des risques encourus par les travailleurs sur leur lieu de travail et ainsi de mettre en place un plan d'action afin de pallier ces risques.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté du législateur de garantir aux travailleurs l'exercice de leurs activités dans un milieu sécurisé. « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. » (Article L4121-1 du Code du Travail).

La mise en place d'une telle démarche contribuera à améliorer la performance de la collectivité sur le plan humain et économique.

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	4
REGLEMENTATION	5
PRESENTATION DE LA METHODE DE PRIORISATION DES RISQUES	6
LISTE DES UNITES DE TRAVAIL	8
EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	9
PLAN D'ACTION	20

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

**COLLECTIVITE
TERRITORIALE**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE CEZE CEVENNES

ADRESSE

120 Route d'Uzès Prolongée 30500 ST AMBROIX

TELEPHONE

04 66 83 77 87

SITE INTERNET

www.ceze-cevennes.fr

REGLEMENTATION

Directive n°89/391/CEE du 12 juin 1989 dite « directive-cadre », définit les principes fondamentaux de la protection des travailleurs. Elle a placé l'évaluation des risques professionnels au sommet de la hiérarchie des principes généraux de prévention, dès lors que les risques n'ont pas pu être évités à la source.

Loi n°91-1414 du 31 décembre 1991, a permis de transposer, pour l'essentiel, les dispositions que la directive cadre ajoutait au droit français. S'agissant de l'évaluation des risques, c'est l'article L. 4121-1 du Code du Travail qui traduit le droit communautaire.

Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001, portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Il est introduit dans le Code du Travail par l'article R. 4121-1 qui oblige pour l'employeur de créer et de conserver un document transcrivant les résultats de l'évaluation des risques à laquelle il a procédé.

La transcription des résultats de l'évaluation des risques dans un Document Unique devait être réalisée au plus tard pour le 7 novembre 2002 et selon le décret, les sanctions sont les suivantes :

« L'Absence du Document Unique après le 01/11/2002, ou, le fait de ne pas le mettre à jour est puni d'une amende/ Contravention de 5ème Classe. 1500 Euros au plus ou 3000 Euros en cas de récidive... »
(Art 131-13 du Code pénal)

Circulaire DRT n° 6 du 18 avril 2002 vise à fournir des éléments de droit et de méthode utiles pour promouvoir cet outil et en faciliter la compréhension par les acteurs.

Code du Travail, Art. L4121 -1 à 5 et R. 4121-1 à 4

Circulaire du Premier Ministre du 20 mars 2014 a fixé les conditions de mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psychosociaux (RPS). Chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS d'ici 2015. Cette mesure se traduit en partie par l'intégration des RPS dans le document unique.

PRESENTATION DE LA METHODE DE PRIORISATION DES RISQUES

OBJECTIF

Cette étape consiste à hiérarchiser les risques pour permettre de dégager un ordre de priorité afin de programmer des actions visant à supprimer ou à diminuer ces risques. Elle sera réalisée, comme à chaque étape, par les référents (assistant de prévention ou conseiller en prévention), en collaboration avec les agents concernés.

CHOIX DES CRITERES DE PRIORISATION

Cette hiérarchisation ou classement des risques (R), est réalisé(e) en fonction de deux critères :

- ✓ la fréquence d'exposition au risque (F)
- ✓ la gravité d'un accident potentiel (G)

DETERMINATION DE LA FREQUENCE (F)

Il existe 4 niveaux de fréquence d'exposition au risque :

- F1 : fréquence d'exposition faible (un à deux jours par an) ;
- F2 : fréquence d'exposition moyenne (un à deux jours par mois) ;
- F3 : fréquence d'exposition forte (un à deux jours par semaine) ;
- F4 : fréquence d'exposition très forte (tous les jours).

DETERMINATION DE LA GRAVITE (G)

La gravité se définit comme la conséquence probable, en cas de réalisation de l'accident

Il existe 4 niveaux de gravité :

- G1 : Dommages mineurs (lésions superficielles) ou inconfort.
- G2 : Dommages avec conséquences réversibles (entorses, coupures, lumbago...).
- G3: Dommages avec séquelles (conséquences irréversibles : surdité, sectionnement, écrasement, traumatisme...).
- G4 : Mort ou invalidité permanente absolue (électrocution, chute de hauteur, cancer...).

DETERMINATION DE L'INDICE DE RISQUE

Il reste ensuite à déterminer le niveau de risque brut en fonction du niveau de fréquence F et du niveau de gravité G.

Les tableaux ci-dessous permettent de croiser la fréquence et la gravité afin de déterminer l'indice de risque.

		FREQUENCE			
		1	2	3	4
GRAVITE	1	1	2	3	4
	2	2	4	6	8
	3	3	6	9	12
	4	4	8	12	16

INDICE DE RISQUE	
1 à 3	RISQUE MINEUR
4 à 7	RISQUE SECONDAIRE
8 à 11	RISQUE IMPORTANT
12 à 16	RISQUE TRES IMPORTANT

DETERMINATION DE LA MAITRISE DU RISQUE

Afin de déterminer si les mesures de prévention sont efficaces ou pas, il est nécessaire d'estimer le niveau de maîtrise du risque. La maîtrise du risque est définie par 2 niveaux :

I : insuffisante

S : suffisante

LISTE DES UNITES DE TRAVAIL

ADMINISTRATION GENERALE- ENCADREMENT

SERVICE TECHNIQUE – AGENT POLYVALENT

AGENT PLATEFORME DECHETS ET ISDND

AGENT ESPACE VERT

AGENT RAMASSAGE ENCOMBRANTS

AGENT TECHNICIENNE DE SURFACE

AGENT ECOLE DE MUSIQUE

RISQUES BATIMENTAIRES LOCAUX ADMINISTRATIFS

RISQUES BATIMENTAIRES PLATEFORME DECHETS
ISDND LOCAUX TECHNIQUES

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

UNITE DE TRAVAIL : ACCUEIL -ADMINISTRATION GENERALE -ENCADREMENT

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
TRAVAIL INFORMATIQUE	lié au travail sur écran	1	4	4	matériel et éclairage adaptés -alternance des taches - étude ergonomiques de chaque poste	s	poste de travail accueil à revoir (accueil PMR)
	lié au TMS	1	4	4	Bureau adapté -matériel adapté- conseil pratique sur bonne posture	s	rappel sur les bonnes postures
RENSEIGNEMENT PHYSIQUE	agression verbale ou physique	3	2	6	éviter travailleur isolé	s	comptoir accueil à prévoir
	lié à la présence du public	2	2	4	présence trousse de secours et formation effectuée SST et premiers secours	s	recyclage formation SST
RENSEIGNEMENT TELEPHONIQUE	agression verbale	2	3	6	formation gestion public sensible	s	revoir le mobilier de l'accueil public
	lié aux postures TMS	1	4	4	micro casque présent poste de travail	s	rappel utilisation du micro casque
ARCHIVES CLASSEMENT	lié à la manutention manuelle	2	2	4	chariots à disposition - formation archivage effectuée	s	
	chute de hauteur	2	3	6	marche pied conforme et pirl à disposition	s	
REPROGRAPHIE	lié à la manutention manuelle	2	2	4	chariot à disposition	s	
	chute de hauteur	2	4	8	marche pied conforme et pirl à disposition	s	
	coupure	1	4	4	massicot avec protection	s	
	brûlure	1	4	4	consigne utilisation du matériel	s	
	chimique	1	4	4	pièce adaptée avec VMC	s	
DEPLACEMENT ROUTIER	risque routier	2	4	8	ordre de mission - code de la route et conduite responsable	s	
GESTION REGIE	agression	2	2	4	présence de coffre fort - liquidité enlevée régulièrement - procédure alerte et protocole de sécurité pour les régies mis en place	s	réactualiser procédure alerte

UNITE DE TRAVAIL : SERVICE TECHNIQUE AGENT POLYVALENT

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE	
		G	F	R				
ELECTRICITE REPARATION DES BATIMENTS	manutention liée à l'électricité	4	2	8	EPI -outils isolants - habilitation électrique	s	recyclage habilitation électrique	
		3	2	6	EPI chaussures antidérapantes	s		
	lié au poste de travail TMS	3	3	9	Formation PRAP - matériel adapté	s		
		4	2	8	EPI adapté - travail en binôme - utilisation pirl	s		
	chimique	3	2	6	EPI - formation produits dangereux - choix des produits non nocifs	s		
		3	2	6	FORMATION PRAP - matériel adapté	s		
	PEINTURE	chute de plain pied	2	4	8	EPI chaussure antidérapantes	s	
		chute de hauteur	4	2	8	utilisation pirl	s	
			2	2	4	matériel adapté	s	
		ponçage	2	2	4	EPI adapté -	s	masque à disposition
incendie		2	2	4	matériel incendie à disposition	s		
chute d'objet		2	2	4	choix du matériel adapté EPI -casque chantier chaussure de sécurité	s		
MACONNERIE	chute de hauteur	4	2	8	utilisation PIRL - travail en binôme - EPI adapté -utilisation d'échafaudage	s		
	chute de plain pied lié au posture de travail TMS	2	4	8	EPI adapté chaussure antidérapante	s		
		3	3	9	FORMATION PRAP - matériel adapté	s		

	chimique	4	2	8	remplacement des produits dangereux - limiter quantité stockée - interdiction de fumer et boire pendant le traitement -EPI adapté	S
UTILISATION OUTILS (meuleuse, disqueuse, perceuse)	coupure, projection, brulure	2	2	4	matériel conforme - bouton d'arrêt d'urgence - - affichage notice utilisation - EPI lunette et gants - trousse de secours	S
	lié au poste de travail TMS	3	2	6	Formation PRAP - matériel adapté	S
	vibration	2	2	4	choix matériel adapté	S
	lié à l'électricité	4	2	8	habilitation électrique - maintenance du matériel	S
	poussière	2	2	4	EPI adapté masque à disposition	S
	bruit	3	2	6	Bouchon anti-bruit - choix du matériel	S
	Accident	4	3	12	code de la route - conduite responsable	I
DEPLACEMENT ROUTIER						sensibilisation conduite responsable et risques routiers

UNITE DE TRAVAIL : AGENTS PLATEFORME DECHETS ET ISDND

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
ACCUEIL DES USAGERS ET PRESTATAIRES	agression	2	4	8	moyen d'alerte - formation public sensible - formation sst	s	formation envisagée
	routier	3	2	6	plan de circulation - limitation de vitesse - EPI	s	
AIDE AU DECHARGEMENT	manutention manuelle	2	2	4	EPI adapté - formation PRAP	s	
	chute de plain pied	2	2	4	EPI chaussure de sécurité	s	
	climatique	2	2	4	EPI adapté pour toutes saisons	s	
	chimique	3	3	9	affichage non dépôt produits dangereux - formation produit dangereux effectuée	s	
	biologique	3	3	9	vestiaire et sanitaire à disposition - EPI adapté - vaccinations recommandées	s	prévoir visite médicale
ENTRETIEN DES SITES	chimique	3	3	9	formation produits dangereux -	s	
	chute de plain pied	2	2	4	EPI chaussures adaptées	s	

UNITE DE TRAVAIL : BRIGADE ESPACE VERT

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
DEBROUSSAILLEUSE TRONCONNEUSE	coupure et projection lié aux postures de travail TMS	3	2	6	matériel adapté -trousse de secours EPI adapté	s	formation "permis tronçonneuse" à prévoir
		3	3	9	matériel adapté - trompe éléphant	s	rappel utilisation matériel adapté
		3	3	9	matériel adapté casque spécifique	s	
	incendie	4	2	8	formation SST	s	formation manipulation extincteur recyclage à prévoir
		1	1	1	pas de travail en hauteur autorisé (élagage)	s	rappel des consignes
		2	2	4	horaires adaptés lors des fortes chaleurs	s	travail en binôme
		3	3	9		s	achat masque spécifique
		2	3	6	EPI chaussures adaptées	s	
		3	2	6	vérification obligatoire véhicule	s	aménagement casier pour rangement matériel transporté
DEPLACEMENTS VEHICULE	TMS	2	2	4	sensibilisation conduite responsable	s	Sensibilisation risques routiers
	incendie explosion	4	2	8	extincteur présent dans véhicule	s	limiter le carburant utilisation des outils dans le transport

UNITE DE TRAVAIL : SERVICE RAMASSAGE ENCOMBRANTS

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
CONDUITE VEHICULE	vibration	2	2	4	véhicule conforme	S	
	chute de hauteur	2	4	8	Consignes rappel descente camion	S	
	routier	3	3	9	trousse de secours - présence extincteur - carnet de bord - permis poids lourds - suivre code de la route	S	Sensibilisation risques routiers
COLLECTE D ENCOMBRANTS	manutention manuelle	3	4	12	EPI adapté gants - formation PRAP	S	rappel port des EPI
	climatique	2	2	4	horaires adaptés lors des fortes chaleurs	s	Travail en binôme
	chute d'objets	3	4	12	EPI adapté chaussures de sécurité	S	
LAVAGE VEHICULES	chimique	2	2	4	EPI adapté gants pour l'activité - sensibilisation des agents	S	
	biologique	2	2	4	EPI adapté	S	

UNITE DE TRAVAIL : AGENT D ENTRETIEN

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
MANUTENTIONS DIVERSES	lié à la manutention manuelle	2	2	4	utilisation de chariot et aspirateur formation effectué PRAP	s	
	chute de plain-pied	2	2	4	EPI adaptés	s	
NETTOYAGE DU BATIMENT	chute de hauteur	2	2	4	utilisation de la plateforme individuelle et perche télescopique lave vitre	s	
	chute d'objets	2	2	4	aménagement adapté avec vestiaire	s	
	lié à la manutention manuelle	2	2	4	matériel adapté chariot et balai	s	
	lié aux postures TMS	2	2	4	formation PRAP effectuée	s	
UTILISATION DE MACHINE	Chimique	3	3	9	epi adapté sensibilisation du personnel	i	formation à prévoir produits dangereux
	Bruit	2	2	4	matériel adapté - EPI bouchon oreille à disposition	s	
DEPLACEMENT ROUTIER	chimique	3	3	9	EPI adapté - sensibilisation du personnel	i	formation prévue
	accident circulation	4	1	4	code de la route et conduite responsable	s	Sensibilisation risques routiers

UNITE DE TRAVAIL : AGENT ECOLE DE MUSIQUE

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
TRAVAIL INFORMATIQUE	lié au travail sur écran	2	2	4	matériel et mobilier adaptés	s	
	lié aux postures TMS	2	2	4	bureau et matériel adaptés	s	étude de l'ergonomie du poste prévoir fauteuil ergonomique
RENSEIGNEMENT PHYSIQUE	agression	2	2	4	présence d'une trousse de secours et formation SST	s	
	lié à la présence du public	2	2	4	agents formés aux situations conflictuelles	s	formation manipulation extincteurs à prévoir
	climatique	2	2	4	chauffage central	s	mise en place de store lors des fortes chaleurs et problème grand froid chauffage inadapté
AMBIANCE ACOUSTIQUE	fréquence intensité	2	2	4	bouchon oreille à disposition - isolation phonique	s	
ARCHIVAGE CLASSEMENT	lié aux postures TMS	2	2	4	Stockage organisé	s	
	chute d'objet	2	2	4	étagère et armoire conformes	s	

RISQUES BATIMENTAIRES LOCAUX ADMINISTRATIFS

RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
	G	F	R			
lié à l'électricité	4	1	4	vérification périodique des installations et suivi des interventions	s	
lié à l'éclairage	3	3	9	installation conforme et adaptée	i	pose de store tamisant pour les fenêtres Est du siège administratif
chute d'objets	2	2	4	rangement	s	
chute de plain-pied	2	4	8	consignes concernant les voies de circulation interne	s	vigilance concernant le stockage 1er étage
lié à l'ambiance climatique	2	2	4	chauffage présent -climatiseur relais emploi mis en place en 2018	s	
incendie -explosion	2	2	4	présence extincteurs et alarme incendie	s	
chute de hauteur	2	2	4	utilisation PIRL	s	
lié à l'intervention entreprise extérieure	2	2	4	plan de prévention, accueil sécurité	s	Réaménagement banque accueil public siège administratif
hygiène	2	2	4	- action contre nuisible effectuée	s	réorganiser avec des portes sac salle repas siège administratif

RISQUES BATIMENTAIRES : PLATEFORME DECHETS - ISDND - LOCAUX TECHNIQUES

RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
	G	F	R			
lié à l'électricité	3	2	6	vérification périodique et intervention électricien effectuées	s	
lié à l'éclairage	2	2	4	éclairage suffisant renforcé en 2017 ISDND	s	
chute d'objet	2	2	4	EPI adapté	s	
lié à l'ambiance climatique	2	2	4	climatiseur portable pour bungalow installé en 2018 ISDND	s	
incendie explosion	4	4	16	extincteurs en place consigne affichée formation des agents effectuée - débroussaillage effectué aux abords du site ISDND	i	stockage des carburants dans casiers à prévoir- recyclage manipulation extincteurs et SST – exercice sapeurs pompiers à prévoir ISDND
chute de hauteur	4	1	4	pas de travail en hauteur	s	
lié au bruit	3	4	12		i	mise en place ralentisseurs entrée du site ISDND
lié à l'intervention des entreprises extérieures	2	2	4	protocole de sécurité - plan de circulation	s	
hygiène	2	4	8	vestiaire et sanitaire renouvelé en 2018	s	entretien et nettoyage local
Chute de plain pied	3	3	9	Signalisation	s	Mise en place barrières anti chutes devant les bennes plateforme Méjannes le clap
circulation sur site	2	4	8	panneau signalisation et consignes en place	s	

PLAN D' ACTIONS

UNITE DE TRAVAIL	RISQUE	PRIORITE	ACTIONS A MENER	RESPONSABLE DES ACTIONS A MENER	DELAIS
ENSEMBLE DES UNITES DE TRAVAIL	lié au médical	6	visite médicale à prévoir pour l'ensemble des agents	Service RH	2 019 -2020
	lié aux formations	2	Formation SST et manipulations extincteurs	AP	2019 -2020
ECOLE DE MUSIQUE	TMS	6	étude poste de travail - achat fauteuil ergonomique	service achat	2019-2020
VEHICULE BRIGADE VERTE	incendie - explosion	10	prévoir casier rangement du matériel et sécurisé transport carburant	AP service achat	2019-2020
AGENT ACCUEIL SIEGE ADMINISTRATIF	Sécurité TMS et norme PMR	6	prévoir réaménagement banque accueil et VOILAGE triangle pour éviter luminosité à placer	AP service achat	2019-2020

SITES	RISQUE	PRIORITE	ACTIONS A MENER	RESPONSABLE DES ACTIONS A MENER	DELAIS
SITE ISDND BORDEZAC	incendie - explosion	10	stockage carburant sur site - prévoir casier à part ou autre solution-exercice sapeurs pompiers à prévoir mise en place ralentisseurs entrée du site	responsable site AP	2 019- 2020
ECOLE DE MUSIQUE	CLIMATIQUE	3	stores tamisant bureau administratif	AP service achat	2019-2020
	TMS	6	étude poste de travail - achat fauteuil ergonomique	service achat	2019-2020
SIEGE ADMINISTRATIF	TROUBLE VISUEL	6	stores tamisant pour fenetre bureau est bande de discrétion bureau environnement	service achat	2019-2020
	sécurité	6	réaménagement comptoir accueil pmr	service achat	2019-2020
	hygiène	6	Mise en place de crochets porte sac salle de repas -réorganisation affichage	AP service technique	2019-2020
	chute de plain pied	10	prévoir barrière anti chute	AP service technique	2019-2020
LOCAL TECHNIQUE POTELIERES	hygiène	6	Installation chauffe eau salle repas – réflexion sur mise en place sanitaire et douche	AP service technique	2019-2020
LOCAL TECHNIQUE MEYRANNES	chimique	10	Contrôle amiante toiture	AP société de contrôle	2019-2020
		6	Bac de rétention et tapis absorbant	AP responsable local	2019-2020

LEXIQUE DOCUMENT UNIQUE

AP : assistante prévention
EPI : Equipement protection individuelle
FDS : fiche de données de sécurité
FT : fiche technique
ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux
PIRL : plateforme individuelle roulante légère
PRAP : prévention des risques liés à l'activité physique
TMS : troubles musculo squelettiques
SST : sauveteur secouriste au travail
VMC : ventilation mécanique contrôlée
PMR : personne à mobilité réduite

